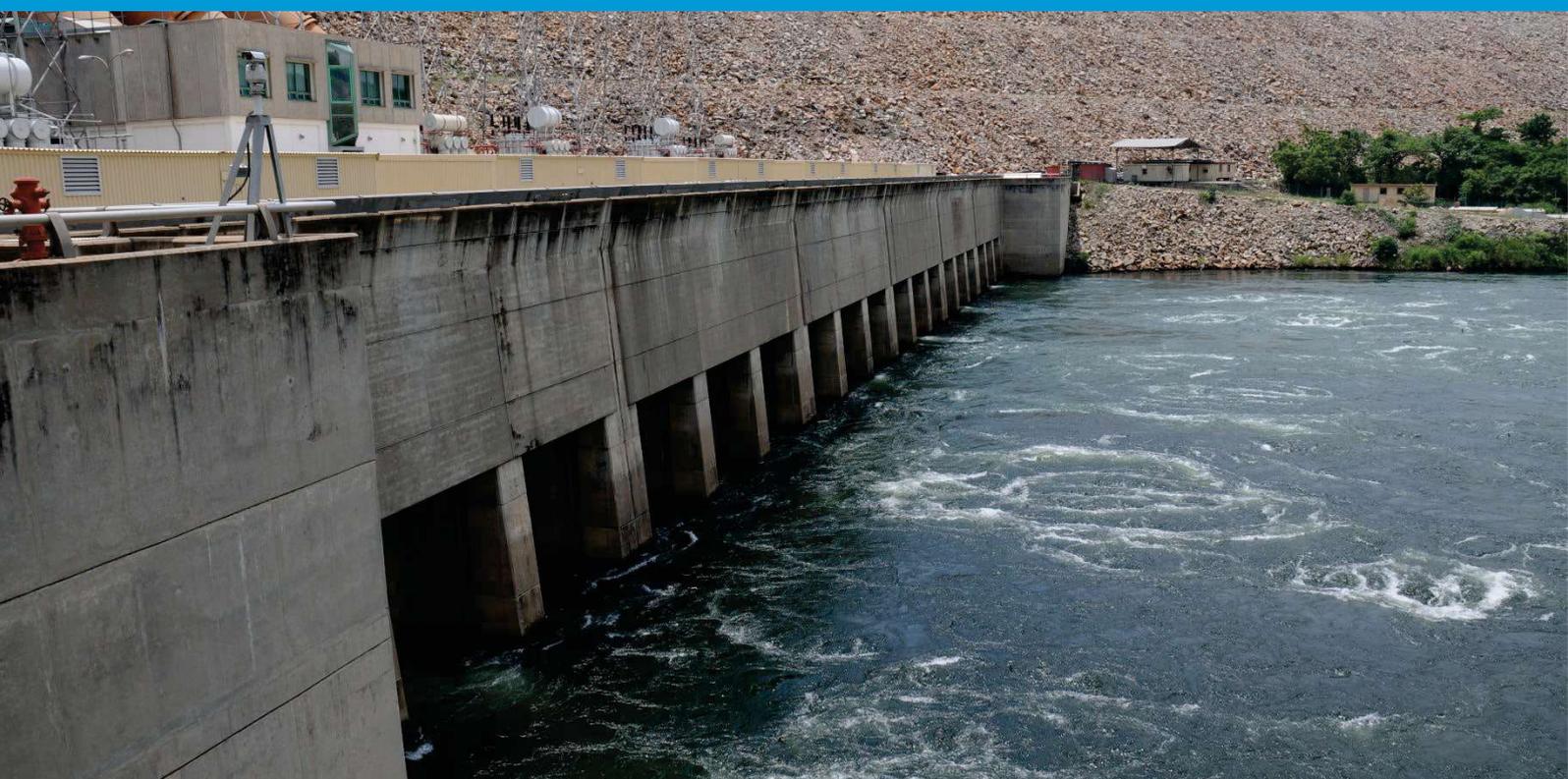


# Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA

Mars 2025



## Remerciements

Le présent manuel est le fruit d'un long processus de promotion des « Bonnes pratiques de GIRE<sup>1</sup> pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA<sup>2</sup> » initié par la Commission de l'UEMOA et mis en œuvre en collaboration avec le GWP-AO<sup>3</sup>, l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso, le Pôle Eau Dakar, le Centre PNUE-DHI, le Secrétariat de la Convention sur l'Eau<sup>4</sup> et des partenaires.

Le processus a reposé sur l'inventaire, la documentation ainsi que le partage de bonnes pratiques innovantes et réussies de mise en œuvre de la GIRE dans l'Espace UEMOA. Il a été lancé en octobre 2023 avec un appel à soumission de résumés de bonnes pratiques de GIRE, avec la réception de 77 résumés. Un forum régional a ensuite été organisé sur le thème : « Capitalisation et mise à l'échelle des bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et la résilience des populations dans l'Espace UEMOA », du 28 au 30 novembre 2023, à Ouagadougou au Burkina Faso. Quarante (40) propositions, sélectionnées à l'issue de l'évaluation des soumissions, ont été présentées par leurs porteurs respectifs lors du Forum régional. Les six (06) premières institutions, retenues au terme de l'évaluation des présentations, ont bénéficié d'une prise en charge complète pour prendre part et partager leur bonne pratique au 10ème Forum Mondial de l'Eau (FME) en mai 2024 à Bali en Indonésie. Les résultats du processus ont été également présentés lors d'une session parallèle organisée au cours de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau tenue du 23 au 25 octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie. Le présent manuel capitalise les bonnes pratiques de GIRE.

La coordination du processus a été assurée par la Commission de l'UEMOA, ensemble avec le GWP-AO, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE 2019-2030 de l'Espace territorial de la Communauté Economique Régionale.

Cet immense défi a pu être relevé grâce à la valorisation de l'expérience, capitalisée par le GWP-AO depuis une vingtaine d'années en matière de coordination de processus similaires d'une part, et à l'engagement fort bien apprécié des acteurs et partenaires qu'il convient de remercier d'autre part.

La Commission de l'UEMOA et le GWP-AO remercient notamment :

- l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso pour sa contribution technique et financière à : (i) la prise en charge des frais de participation des représentants de trois (03) institutions du Burkina Faso au 10ème FME, pour partager les meilleures bonnes pratiques de GIRE documentées lors d'une session parallèle ainsi que (ii) la finalisation du manuel ;
- le Pôle Eau Dakar (PED), pour son soutien financier qui a permis de recruter une équipe de consultants régionaux pour appuyer techniquement la restructuration et la finalisation de la documentation des bonnes pratiques de GIRE en tandem avec leur auteur(e) respectif(ve) ;
- le Centre PNUE-DHI, notamment M. Paul Glennie et Mme Lisbet Rhiannon Hansen, pour la contribution technique à la rédaction du chapitre sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE dans les pays membres de l'UEMOA en 2023 et le soutien financier pour l'édition et l'impression du manuel ;
- le Secrétariat de la Convention sur l'Eau pour son appui technique et la facilitation de la tenue d'une session parallèle, lors de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau d'octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie, pour présenter les résultats issus du processus ;

---

<sup>1</sup> Gestion Intégrée des Ressources en Eau

<sup>2</sup> Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

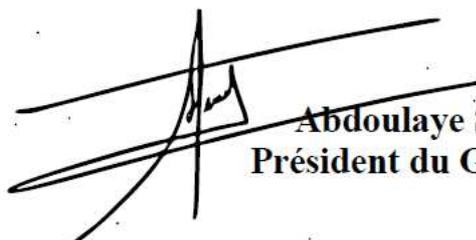
<sup>3</sup> Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

<sup>4</sup> Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

- les différentes institutions et les auteurs tant pour la soumission que pour la revue des propositions de bonnes pratiques de GIRE ;
- l'équipe de Consultants régionaux (Dr. Fad SEYDOU, Prof. Irenikatche AKPONIKPE et le Chef de Mission Prof. Amadou Hama MAÏGA) ;
- Madame Julienne ROUX pour l'appui et les orientations techniques pour la finalisation du manuel ;
- le Comité Scientifique et Technique (CST), pour son appui au processus depuis son lancement jusqu'au suivi de l'élaboration et de la finalisation du manuel, composé de Dr Boubacar BARRY (Président), M. Moustapha CONGO (Vice-Président), M. Sidi COULIBALY (Rapporteur), Pr Fabien HOUNTONDI (Membre), Mme B. Sandrine SANKARA (Membre), M. Hilaire Wendpagnangdé ILBOUDO (Membre), M. Moctar SALL (Membre), M. Abdoukarim ASSAO (Membre), M. Maxime TEBLEKOU (Membre), Mme Benedicte NIKIEMA de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas-Burkina Faso (Partenaire), M. Niokhor NDOUR, DGPRE-Sénégal et Coordonnateur de Pôle Eau Dakar (Partenaire), Dr. Komlan SANGBANA du Secrétariat de la Convention sur l'Eau (Partenaire), Mme Yelysaveta Demydenko, M. Colin HERRON et M. Laurent-Charles TREMBLAY-LEVESQUE du Secrétariat Mondial du GWPO (Personnes-ressources) ;
- M. Christophe DEGUENON, Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau et M. Abdoukarim ASSAO, Expert, Chargé des Ressources en Eau du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN) de la Commission de l'UEMOA pour leur accompagnement et leurs orientations pour une conduite harmonieuse du processus ;
- M. K. Armand HOUANYE, Mme Aguiratou YARO/OUEDRAOGO, Mme Reine Esther OUEDRAOGO/SOME, M. Noufou ZOUNGRANA et Mlle Désire Sandrine AMOUGOU du Secrétariat Exécutif du GWP-AO pour leur contribution inestimable à cette initiative, leur disponibilité.

Une reconnaissance spéciale à chacune et à chacun.

Que toutes et tous retrouvent dans ces mots, l'expression de notre profonde reconnaissance.



**Abdoulaye SENE**  
**Président du GWP-AO**

## Avertissements

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de la Commission de l'UEMOA ni du GWP en Afrique de l'Ouest, sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission de l'UEMOA, du GWP-AO et des autres partenaires.

Il est permis de reproduire des textes extraits de cette publication à des fins éducationnelles ou non-commerciales sans l'accord préalable de la Commission de l'UEMOA ou de GWP-AO, moyennant mention de la source ainsi que la citation complète du titre de la publication et aussi à condition que les extraits de textes ne soient pas utilisés dans un contexte pouvant prêter à confusion.

Cette publication ne peut être vendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans autorisation préalable écrite de la Commission de l'UEMOA.

Publié par : UEMOA et GWP-AO, Ouagadougou, Burkina Faso

Droits d'auteurs : ©2025, UEMOA et GWP-AO

Citation UEMOA, GWP-AO, PED et PNUE-DHI (2024). Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA, Ouagadougou, Burkina Faso. 401PP

ISBN : 978-2-918639-20-6

Nombre de pages : 401PP

La correspondance relative au contenu rédactionnel et les demandes de publication, reproduction ou traduction partielle ou totale de la présente publication doivent être adressées à Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO - 01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso, Courriel : [commission@uemoa.int](mailto:commission@uemoa.int).

## Préface

Le processus d'élaboration du manuel « Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) » participe de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE 2019-2030 de l'UEMOA. Il s'inscrit plus généralement dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) portée conjointement par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UEMOA et le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

L'Afrique de l'Ouest est une région diversifiée s'étendant sur 6 140 178 km<sup>2</sup> représentant 20% de la superficie du continent africain ; pour une population de plus de 460 millions d'habitants en 2024. Son réseau hydrographique est composé de nombreux cours d'eau. La région compte 28 bassins transfrontaliers qui fournissent 80% des eaux de surface. Dans son ensemble, l'Afrique de l'Ouest dispose d'un potentiel hydrique important estimé à plus de 3000 m<sup>3</sup> d'eau/ personne/ an ; mais sa répartition dans l'espace et dans le temps est irrégulière et inégale. La pluviométrie annuelle est abondante dans les zones du Sud ; tandis que les régions sahéliennes sont desservies en eau par un important réseau hydrographique constitué des fleuves tels que ceux du Niger, de la Gambie, du Sénégal, de la Volta et de leurs affluents. La région dispose également de vastes réserves d'eaux souterraines, notamment dans le Sahel et dans le Sahara comme les aquifères du Taoudéni et d'Illemeden ou encore l'aquifère Sénégal-Mauritanien.

Cependant un tiers des pays de la région sont au seuil du stress hydrique de 1 700 m<sup>3</sup> d'eau/ personne/ an, voire de pénurie de 1 000 m<sup>3</sup> d'eau /personne/an selon l'indice de Falkenmark<sup>6</sup> ; et 10 des 15 pays ont un degré de dépendance hydrique se situant entre 25 et 95%. La moitié des pays sont classés au bas de l'échelle de l'indice de « pauvreté économique en eau » (indice qui intègre la disponibilité en ressources en eau, le niveau de mobilisation des ressources, le taux d'accès des populations aux services de l'eau et la gestion technique, environnementale et économique de l'eau), correspondant à la classe « 7,7-12,6 » de l'indice, à comparer à la classe « 23,7-28,5 » pour les pays les moins pauvres en eau. Malgré son potentiel hydrique, l'Afrique de l'Ouest fait face à des problématiques de disponibilité et d'accès aux ressources en eau et sa vulnérabilité risque de s'aggraver.

Les pays de l'Espace UEMOA sont les plus exposés au stress hydrique ; la majorité d'entre eux, situés dans des zones arides et semi-arides sahélo-sahariennes, étant dépendants des eaux transfrontalières. Les crises liées à l'eau douce se manifestent aussi bien aux niveaux local et national dans les pays qu'à l'échelle des bassins fluviaux et des aquifères partagés. Ces crises pourraient s'amplifier avec l'accroissement de la population et des demandes en eau, la crise sécuritaire, la multiplication des sources de pollution et l'exacerbation de la variabilité et du changement climatiques ; et, par voie de conséquence, constituer des facteurs déstabilisateurs pour les pays et la Communauté. Les groupes vulnérables sont les plus exposés et négativement impactés.

Afin d'assurer la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes associés de la région, les Ministres en charge de l'eau des quinze (15) Etats membres de la CEDEAO et de la Mauritanie y compris les Etats membres de l'UEMOA réunis à Ouagadougou, Burkina Faso du 3 au 5 mars 1998 à la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (COA-GIRE) ont adopté l'approche de GIRE à travers la « Déclaration de Ouagadougou », qui exhorte les gouvernements à sa mise en œuvre dans les pays, à l'échelle régionale et aux niveaux des bassins transfrontières.

De 1998 à 2023, la mise en œuvre de la GIRE a connu des avancées significatives dans l'Espace UEMOA. Ces avancées ont été rendues possibles grâce entre autres à la volonté politique manifeste dans les

---

<sup>6</sup> Cet indice peut être utilisé pour déterminer et caractériser les risques socio-économiques liés à la sécheresse. C'est un indicateur du stress hydrique qui exprime le niveau de rareté de l'eau dans une région donnée comme la quantité d'eau douce renouvelable disponible pour chaque personne chaque année.

pays membres de l'UEMOA ainsi qu'au soutien des partenaires techniques et financiers nationaux, régionaux et internationaux engagés dans la promotion de la GIRE y compris le GWP-AO, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE) et la Commission de l'UEMOA.

L'initiative de promotion des bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA procède de la volonté de la Commission de l'UEMOA et de ses partenaires de capitaliser, de valoriser et de disséminer les initiatives réussies développées à divers niveaux dans la région ; afin d'en faire une source d'inspiration des décideurs politiques et différents acteurs pour impulser davantage de progrès en vue de l'atteinte effective de l'ODD 6 et des autres ODD liés à l'eau d'ici l'échéance de 2030.

Les bonnes pratiques de GIRE sont présentées selon l'échelle (nationale et transfrontalière) de mise en œuvre tout en mettant en avant pour chacune d'elles entre autres la problématique traitée, les objectifs visés, la démarche de mise en œuvre, les activités menées, les résultats obtenus de la mise en œuvre selon chacune des quatre (04) dimensions de la GIRE, les impacts produits et les enseignements tirés.

Cet exercice de capitalisation constitue pour la Commission de l'UEMOA et ses partenaires, un élément important et concret d'appréciation et d'exposition tant des avancées que des impacts à inscrire parmi les mesures de l'évolution de la mise en œuvre de la GIRE dans l'espace communautaire.

Le lecteur de ce manuel pourra mesurer la richesse des expériences et les importants progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE aux échelles locales, nationales et des bassins transfrontaliers dans l'Espace de l'UEMOA.

De nombreuses expériences de bonnes pratiques de GIRE entreprises sont encore à des phases de test et de consolidation. Elles ont besoin de soutien politique et des appuis technique et financier pour achever leur processus. Plusieurs autres sont achevées avec des impacts positifs notables sur la vie socio-économique des communautés ainsi que sur les ressources en eau et les écosystèmes qui en dépendent ; et leurs conditions de duplication et de durabilité sont établies.

Ce manuel est une contribution à la sécurité en eau et à un développement résilient au niveau universel.



**Mahamadou GADO**

Commissaire Chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement,  
Commission de l'UEMOA

## 2.22. Mise en œuvre de la GIRE territoriale au Sénégal

Niokhor NDOUR, Bakary FATY, Moctar SALL

*Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau, Sénégal*

*E-mail : niokhor.ndour@eau-assainissement.gouv.sn; niokhorndour@gmail.com;*

*bakaryfaty@gmail.com; sallmoctar@yahoo.fr*

### Résumé

Au Sénégal, malgré la richesse en réserves d'eaux souterraine et de surface, la gestion durable de ces ressources demeure un défi crucial. Les disparités dans la répartition des ressources en eau, tant en quantité qu'en qualité, sont accentuées par la pollution, l'urbanisation rapide, et les impacts de la variabilité et du changement climatiques. Face à cette situation, il est impératif de renforcer les mécanismes de gouvernance pour assurer une gestion intégrée et plus efficiente de l'eau.

Pour répondre à ces défis, le Sénégal a adopté dès 2007 la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme cadre stratégique visant à garantir une utilisation équitable et durable de l'eau. Cette démarche a conduit à l'élaboration du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), actualisé en 2018 avec un horizon 2030. C'est dans ce cadre que deux projets pilotes ont été mis en œuvre pour tester différentes approches de mise en œuvre : le projet d'Appui à la GIRE dans le bassin pilote de la Somone, basé sur une approche descendante (top-down) ainsi que le projet de Recherche-action sur la GIRE dans la zone des Niayes, fondé sur une approche ascendante (bottom-up).

Ces initiatives ont été déployées dans des zones marquées par une forte pression sur les ressources en eau et des tensions entre agriculteurs et industriels. Leur mise en œuvre respective s'est appuyée sur les quatre dimensions fondamentales de la GIRE. Tout d'abord, un environnement favorable a été instauré grâce à un cadre réglementaire renforcé et à une volonté politique affirmée. Ensuite, les institutions et la participation des acteurs locaux ont joué un rôle clé en facilitant un dialogue structuré et inclusif, permettant ainsi une meilleure coordination des actions. Par ailleurs, des instruments de gestion adaptés ont été développés, notamment à travers des bases de données, des systèmes de suivi et des outils de modélisation, contribuant à une planification plus efficace des ressources. Enfin, la question du financement demeure un défi majeur ; car malgré les efforts déployés, le manque de ressources financières constitue un frein à la pérennisation de la GIRE territoriale.

L'expérimentation de ces deux approches a mis en évidence leur complémentarité et a permis de renforcer la gouvernance locale, d'améliorer la gestion des ressources en eau et de prévenir les conflits d'usage de l'eau. Toutefois, pour garantir l'efficacité à long terme de la GIRE territoriale, une mobilisation accrue des ressources financières reste essentielle.

### 2.22.1. Contexte

#### 2.22.1.1. Problématique

Au Sénégal, bien que les ressources en eau y soient abondantes, leur gestion durable demeure un défi majeur en raison des disparités régionales aux plans quantitatif et qualitatif. Ce défi est exacerbé par la pollution, l'urbanisation rapide ainsi que les impacts négatifs de la variabilité et du changement climatiques. De plus, le manque de coordination entre les initiatives de gestion des ressources en eau réduit l'efficacité des efforts face à des besoins en eau sans cesse croissants.

Pour relever ce défi, le Sénégal a adopté en 2007 la GIRE à travers le PAGIRE, mis à jour en 2018 pour une mise en œuvre à l'horizon 2030. Ce plan vise entre autres à renforcer l'implication des acteurs locaux en instaurant une approche territorialisée de la GIRE. Ainsi, le pays a été divisé en cinq grandes

Unités de Gestion et de Planification des Ressources en Eau (UGP), elles-mêmes subdivisées en sous-unités, en fonction des zones éco-géographiques et des bassins versants.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAGIRE, des outils de planification ont été développés à différentes échelles de gouvernance, accompagnés de cadres de concertation favorisant la coordination et la participation des acteurs. Toutefois, l'opérationnalisation de cette démarche à l'échelle locale reste un enjeu central, nécessitant une adaptation des outils et des mécanismes de gouvernance.

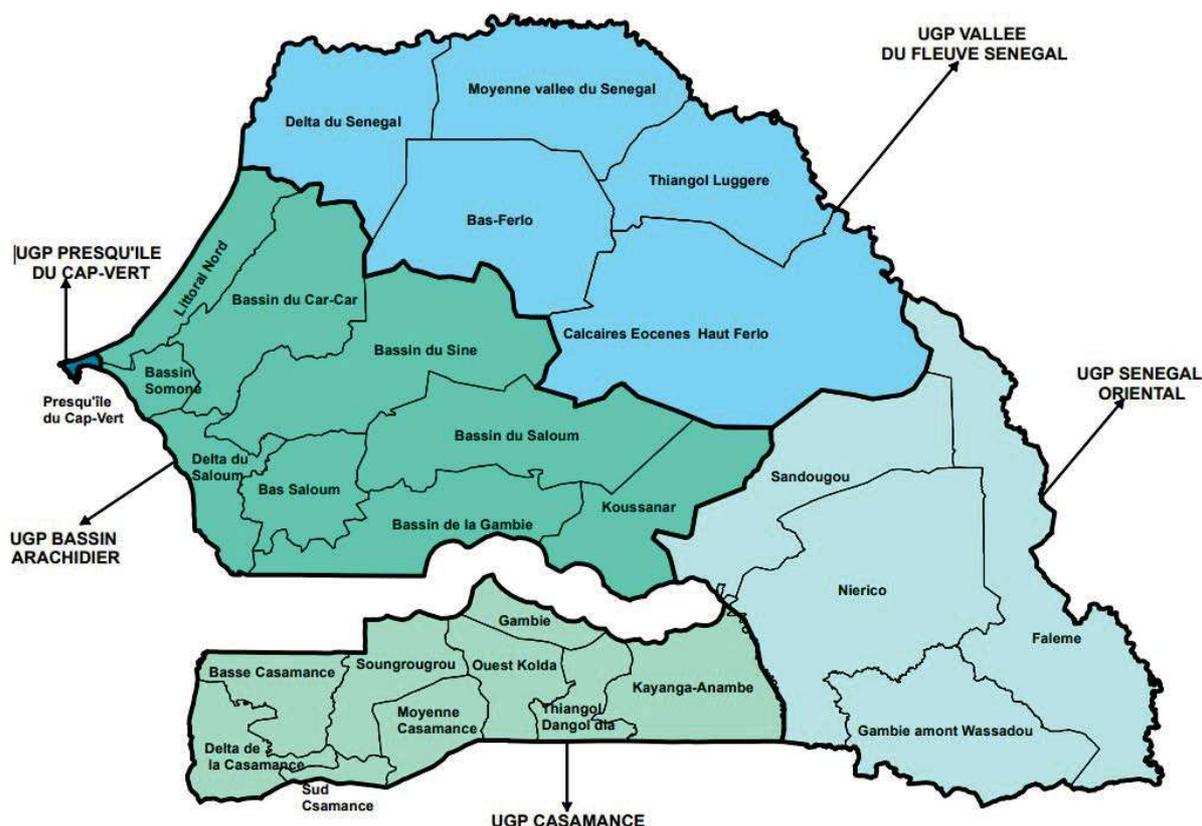


Figure 2.22.1.1.1. : Carte des Unités et Sous-Unités de Gestion et de Planification des Ressources en Eau.  
Source : DGPRE

### 2.22.1.2. Objectifs

L'objectif général de l'Action du Gouvernement du Sénégal est d'assurer la mise en œuvre effective de la GIRE dans le pays, avec une attention particulière portée à son ancrage territorial.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- renforcer le cadre institutionnel et juridique de la gouvernance de la GIRE en intégrant l'aspect Genre ;
- poursuivre l'opérationnalisation des outils de planification et de gestion des ressources en eau ;
- renforcer le système d'information sur l'eau ;
- de mettre en œuvre des actions de recherche et d'innovation pour une gestion adaptative des ressources en eau

### 2.22.1.3. Groupes cibles et bénéficiaires

Les groupes cibles de l'Action sont les collectivités territoriales, les usagers économiques de l'eau (agro-business, maraîchers, pêcheurs, services techniques déconcentrés, délégataires de services publics d'eau potables), les ONG, les groupements féminins, les associations de jeunes, les autorités coutumières et religieuses, les universités et centres de recherches, les établissements hôteliers, les parcs forestiers et animaliers, les réserves naturelles etc.

Les bénéficiaires sont : l'Etat, les collectivités territoriales, les populations, les usagers de l'eau, les universités, les ONG etc.

### 2.22.1.4. Approche méthodologique

L'Action s'est déroulée selon une démarche méthodologique articulée notamment autour :

- de la mise en place de l'environnement favorable de la GIRE impliquant le renforcement des cadres institutionnels, la formation des acteurs et la mise en place de mécanismes de concertation ;
- du développement et du déploiement des outils de planification et de territorialisation de la GIRE en accord avec les orientations du PAGIRE.

Deux projets pilotes ont permis de tester cette démarche. Il s'agit :

- du Projet d'Appui à la GIRE au Sénégal, Bassin pilote de la Somone : ce projet cible une zone en forte croissance économique où la pression sur la nappe phréatique est élevée. L'objectif visé est d'assurer une gestion durable et participative de l'eau via un comité rassemblant collectivités, usagers et acteurs économiques. Ce comité coordonne les initiatives locales et met à jour le Plan de Gestion des Eaux initialement élaboré en 2017. Le projet est mis en œuvre selon une approche top-down : l'initiative, mise en place au niveau du sous-bassin versant (sous-UGP), est déclinée à l'échelle des communes puis ajustée par les acteurs locaux ; afin d'assurer une coordination efficace des interventions ;
- du Projet de Recherche-action sur la GIRE dans la zone des Niayes : en partenariat avec l'ONG GRET, ce projet cible une région à forte activité agricole et industrielle. Il inclut l'élaboration de Plans communaux de GIRE et la mise en place de plateformes locales de concertation, avec un objectif d'extension progressive à d'autres communes. Le projet est mis en œuvre selon une approche bottom-up : l'initiative part des dynamiques et besoins locaux pour influencer les stratégies de gestion à un niveau supérieur, en œuvrant à une meilleure prise en compte des réalités du terrain.

Cette double approche permet d'adapter la gestion des ressources en eau aux spécificités locales tout en assurant une cohérence des initiatives développées avec les orientations stratégiques nationales du PAGIRE.

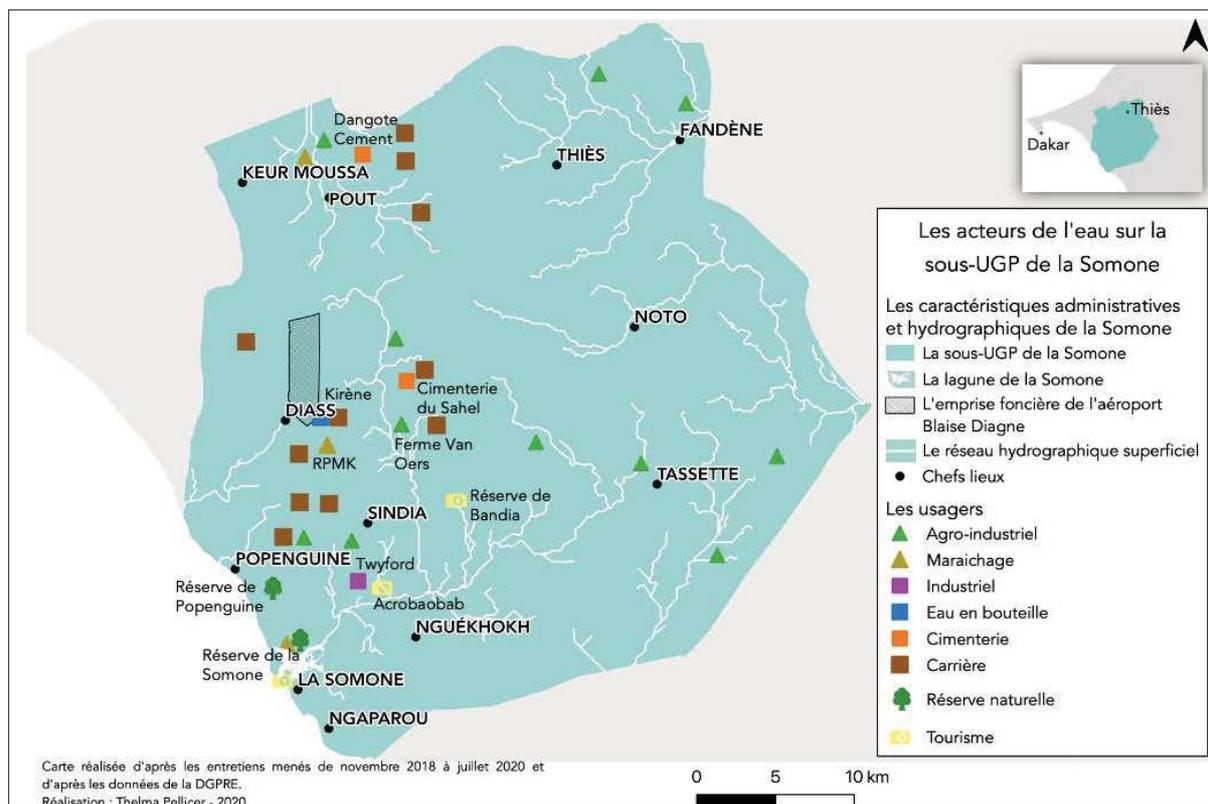


Figure 2.22.1.4.1. : Carte de localisation de la Sous-UGP Somone

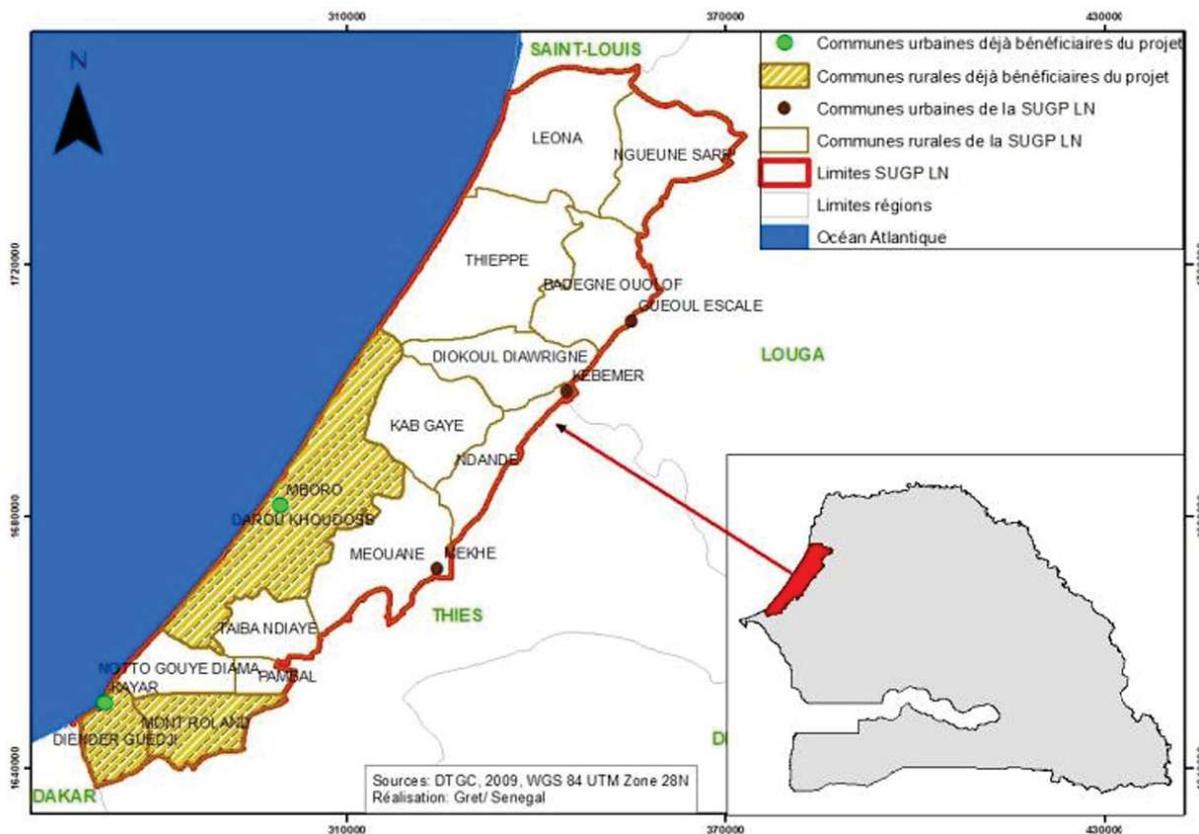


Figure 2.22.1.4.2. : Carte de localisation de la zone des Niayes

### 2.22.2. Activités réalisées

Dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE à l'échelle territoriale, plusieurs actions ont été entreprises pour renforcer la gouvernance locale et améliorer la gestion des ressources en eau.

Dans la Sous- Unité de Gestion et de Planification de la Somone, d'environ 420 km<sup>2</sup>, les efforts ont principalement porté sur le renforcement de la gouvernance locale à travers :

- la création de Sous-Comité de Planification et de Gestion de l'Eau (SCGPE) et la formation des acteurs locaux ;
- l'organisation d'assemblées de bassin et de groupes de travail thématiques pour actualiser et valider le Plan de Gestion des Eaux (PGE) ;
- l'élaboration d'une stratégie de communication ;
- la mise en place d'un système d'information intégré sur l'eau ;
- une visite de terrain des membres du SCGPE à la cimenterie Dangote afin d'évaluer l'impact de ses activités sur les ressources en eau.

En ce qui concerne, la zone des Niayes, l'accent a été mis sur la structuration de la gouvernance de l'eau à l'échelle communale à travers :

- la création de Plateformes Locales de l'Eau (PLE) pour faciliter la concertation entre les acteurs ;
- l'élaboration de Plans Locaux de GIRE (PLGIRE) ;
- la mise en œuvre de plans d'action, incluant le renforcement des systèmes d'information et la formation des acteurs à la collecte de données ;
- la promotion de pratiques agro- écologiques auprès des agriculteurs et des solutions fondées sur la nature ;
- l'organisation des sessions de formation et de sensibilisation, notamment pour renforcer le rôle des femmes dans la gestion de l'eau.

Les activités menées ont permis de renforcer la participation des acteurs locaux et de poser les bases d'une gestion concertée et durable des ressources en eau.

Le Tableau suivant et la Figure 2.22.1.4.2. mettent en avant respectivement : (i) les acteurs du cadre de gouvernance de l'eau au Sénégal avec une clarification de leur responsabilité et (ii) leurs interactions les uns avec les autres.

CSE : Conseil Supérieur de l'Eau

Le Conseil Supérieur de l'Eau est un organe de concertation, de coordination et d'arbitrage de haut niveau en matière de gestion des ressources en eau. Il formule des avis et recommandations.

CTE : Comité Technique de l'Eau.

Le Comité Technique de l'Eau est l'organe de coordination administrative et d'harmonisation des Politiques en matière d'eau des différents ministériels. Département Créé, sous la responsabilité du Conseil Supérieur de l'Eau, il est chargé d'étudier et d'analyser, pour le compte et à la demande du Conseil supérieur de l'Eau, toute question relative à la gestion des ressources en eau.

CGPE : Comité de Gestion et de Planification de l'Eau

Le Comité de Gestion et de Planification de l'Eau (CGPE) constitue l'instance de concertation pour la validation et la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des politiques, plans, programmes et projets dans le domaine de l'eau à l'échelle de l'UGP.

SCGPE : Sous-comité de Gestion et de Planification de l'Eau

Le Sous-Comité de Gestion et de Planification de l'Eau (SCGPE) constitue l'instance de concertation pour la validation et la mise en œuvre du Plan de Gestion des Eaux (PGE) et des politiques, plans, programmes et projets dans le domaine de l'eau à l'échelle de la Sous-UGP.

CCE : Comité Communal de l'Eau

Le CCE constitue l'instance de concertation pour la validation et la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets dans le domaine de l'eau à l'échelle de la commune. Le CCE donne son avis sur le Plan communal de Gestion intégrée des Ressources en Eau avant son adoption par délibération du Conseil municipal.

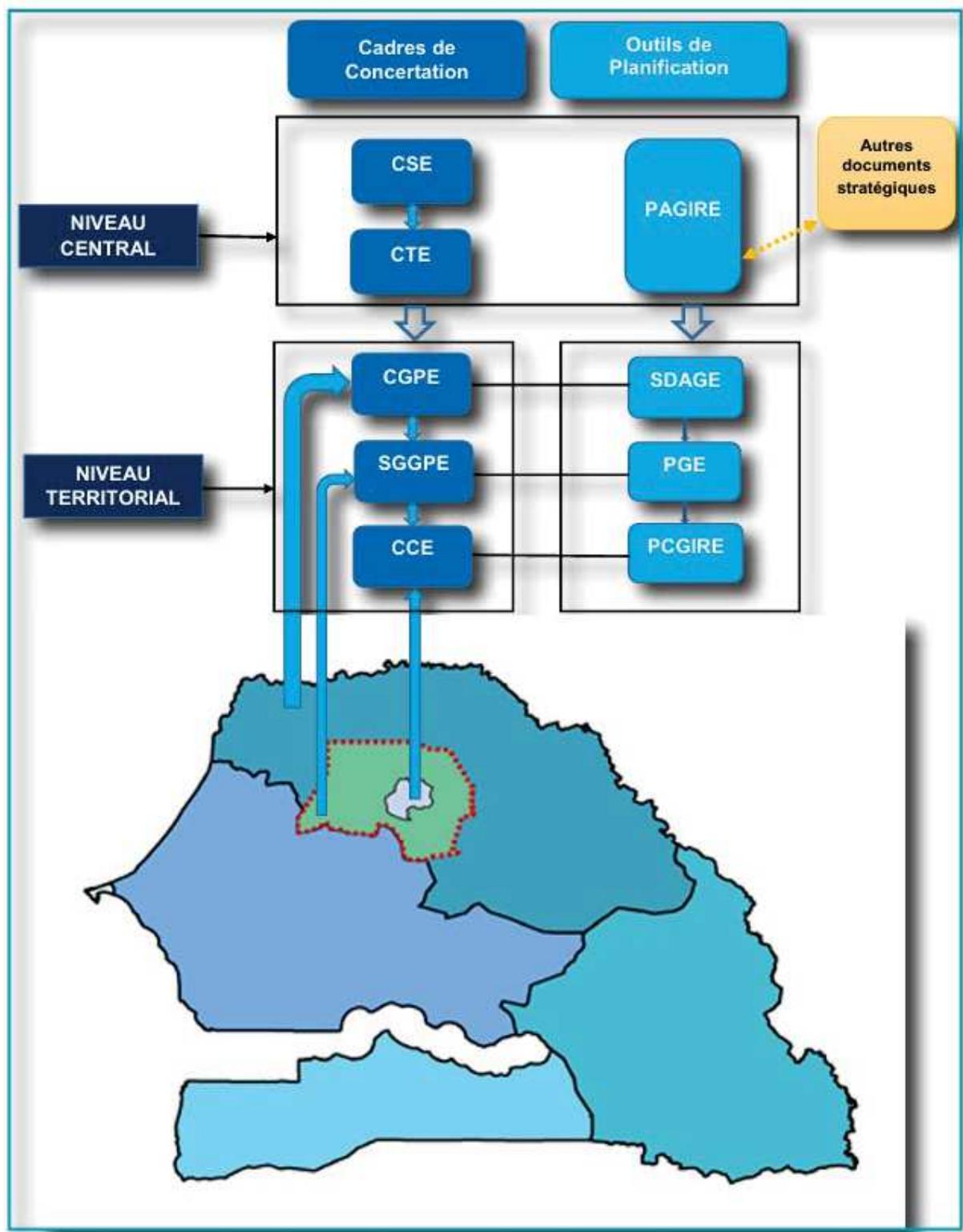


Figure 2.22.1.4.3. : Cadre de gouvernance de l'eau au Sénégal  
Source : DGPPE

### 2.22.3. Résultats obtenus

#### 2.22.3.1. Dimension 1 - Environnement favorable

Le Sénégal a entrepris d'importantes réformes pour une mise en œuvre effective de la GIRE dans le pays, en adaptant son cadre politique, législatif et réglementaire. La révision du Code de l'eau vise à intégrer les nouveaux défis de gestion et de protection des ressources ; tandis que la création de la Division Police de l'eau garantit l'application des dispositions légales, notamment en matière d'autorisation de forage.

Les politiques publiques, notamment le Plan Sénégal Émergent (PSE), la Lettre de Politique Sectorielle et de Développement (LPSD), la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG) et le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques ont contribué à instaurer un environnement favorable. Ces initiatives sont renforcées par des actions de formation dans les « territoires de l'eau », comme les Niayes et la sous-UGP Somone, portant sur le leadership féminin et la sensibilisation aux cadres réglementaires.

L'Acte III de la Décentralisation a consolidé le rôle des collectivités territoriales dans la gestion des ressources naturelles. Dans la sous-UGP Somone, l'approche territorialisée du projet GIRE a conduit à la création du Sous-Comité de Planification et de Gestion de l'Eau (SCGPE), validé par arrêté du Gouverneur de Thiès, favorisant concertation des acteurs et planification des interventions. Dans les Niayes, les Plateformes Locales de l'Eau (PLE) créées par arrêté municipal dans les communes de Mont-Rolland, Kayar, Diender, Darou-Khoudoss, Mboro, facilitent la gestion concertée des ressources en eau, soutenue par des statuts formalisés et l'élaboration des Plans Locaux de GIRE (PLGIRE), assurant une gestion adaptée aux réalités locales.

#### 2.22.3.2. Dimension 2 - Institutions et participation

La mise en œuvre de la GIRE repose sur une approche inclusive mobilisant divers acteurs à plusieurs échelles. Les citoyens participent activement à l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), des Plans de Gestion des Eaux et des Plans Communaux de GIRE.

Dans la Sous-UGP Somone, la gouvernance locale a été renforcée par la création d'un Sous-Comité regroupant collectivités territoriales, usagers, autorités administratives, ONG, acteurs économiques et institutions académiques. Cette instance permet une prise de décision concertée à travers des assemblées de bassin, des groupes de travail thématiques et des commissions. Plusieurs réunions plénières ont validé les plans d'action. Afin d'assurer l'efficacité des concertations, la taille du Comité de gestion a été limitée à 50 membres, répartis en quatre collèges : collectivités territoriales, usagers, services techniques déconcentrés et organismes d'appui.

Dans les Niayes, la gouvernance participative a été consolidée par l'élaboration des Plans Locaux de GIRE (PLGIRE) et l'extension des Plateformes Locales de l'Eau (PLE) à plusieurs communes. La troisième phase du projet prévoit un cadre de concertation à l'échelle des Niayes pour renforcer la coordination des interventions. Toutefois, l'implication des usagers industriels de l'eau reste limitée, notamment dans la Sous-UGP Littoral Nord, malgré les efforts de mobilisation. À l'inverse, l'engagement des collectivités territoriales est fort et la mise en place prochaine d'un réseau des Maires des Niayes devrait améliorer la coordination et l'efficacité des actions locales.



Photo 2.22.3.2.1. : Travaux de groupe lors de la 4ième Assemblée de Bassin de la Somone



Photo 2.22.3.2.2. : Séance Fresque du climat – collège Diokoul Diawrigne



Photo 2.22.3.2.3. : Expérimentation règlementation locale – périmètre maraîcher Mbissao (Diender)



Photo 2.22.3.2.4. : Ciné-débats – place publique Bandègne Ouolof

### 2.22.3.3. Dimension 3 - Instruments de gestion

La mise en œuvre de la GIRE au Sénégal repose sur le développement continu des outils de gestion. La DGPRE a renforcé ses réseaux de suivi piézométrique et hydrométrique, structuré des bases de données et acquis des logiciels de modélisation hydrologique et hydrogéologique (FEFLOW, MODFLOW, MARTHE, GR4J, WEAP). Ces dispositifs optimisent la planification et la gestion des ressources en eau, réduisent les risques de surexploitation et garantissent un accès durable à l'eau.

Pour actualiser les données sur l'eau, des missions de collecte sont organisées dans les zones de suivi piézométrique ainsi qu'en périodes d'étiage et de crue pour les principaux cours d'eau. Les études stratégiques menées depuis plusieurs décennies ont permis de mieux mobiliser les ressources en eau et d'améliorer le taux d'accès à cette ressource essentielle. De plus, la délivrance des autorisations de forage, soumise à l'avis technique de la DGPRE, sécurise les investissements et prévient des risques tels que l'intrusion saline, la baisse des nappes et les effets du changement climatique.

À l'échelle territoriale, des systèmes d'information intégrés ont été développés, notamment le SIRES dans la Somone, facilitant le suivi des actions et la prise de décision locale. Dans les Niayes, des bases de données communales et des formations aux acteurs locaux ont renforcé la gestion des ressources en eau, tout en promouvant les économies d'eau et la valorisation des ressources en eau non conventionnelles.

L'actualisation du Plan de Gestion des Eaux (PGE) de la Sous-UGP Somone et la déclinaison du SDAGE Bassin arachidier constituent un résultat clé. Élaboré de manière participative, le PGE évalue les ressources et pressions existantes, identifie les enjeux et définit des orientations stratégiques. Il se décline en 65 fiches-actions, élaborées en commissions thématiques avant validation, et structurées par un outil de programmation.

Dans les Niayes, chaque PLE dispose d'un Plan Local de GIRE pour planifier les actions locales. La formation des acteurs à la collecte et à la diffusion des données a permis d'améliorer la gestion des ressources en eau. Ces connaissances ont notamment permis de démontrer aux agriculteurs que l'abaissement des nappes superficielles était davantage lié à la prolifération des mini-forages qu'aux prélèvements industriels, qui exploitent des nappes plus profondes.

Enfin, un outil d'alerte sur la qualité de l'eau a été mis en place dans le Bassin Arachidier, incluant la Somone et les Niayes, assurant un suivi des eaux souterraines et une diffusion en temps réel des informations aux autorités et aux populations.

En favorisant une meilleure connaissance des ressources et une gouvernance participative, ces instruments renforcent l'efficacité et la pérennité de la GIRE, tant au niveau national qu'à l'échelle locale.

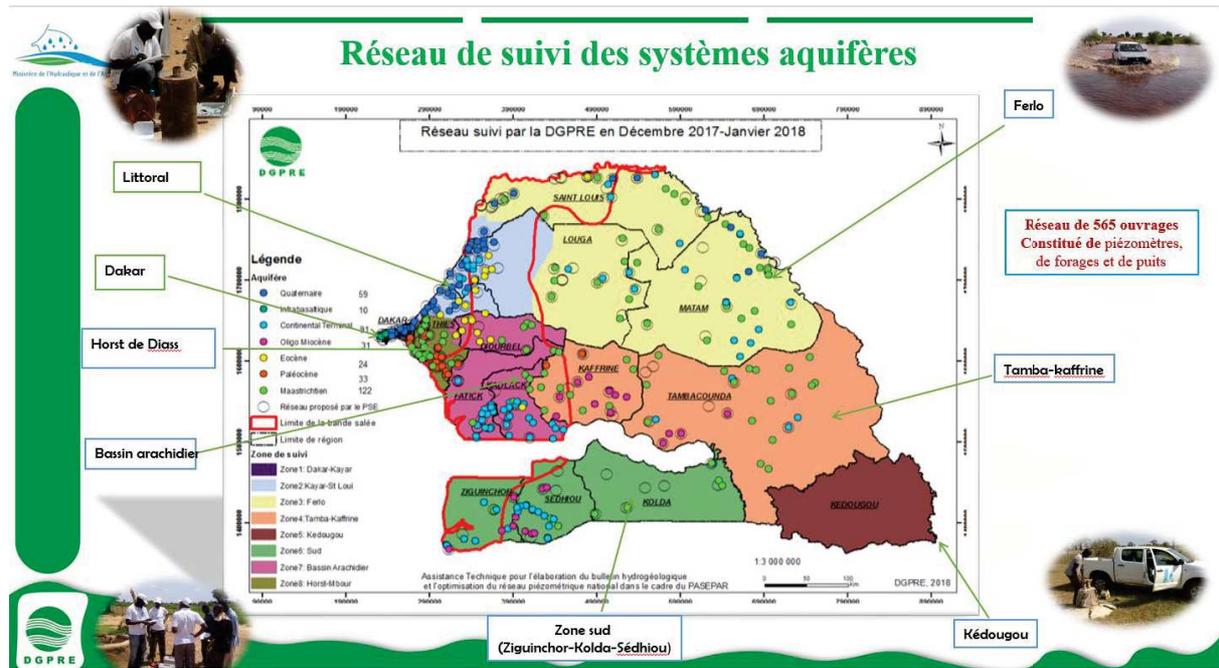


Figure 2.22.3.3.1. : Réseau de suivi piézométrique de la DGPRE  
Source : DGPRE

**Potentiel mobilisable des eaux souterraines**

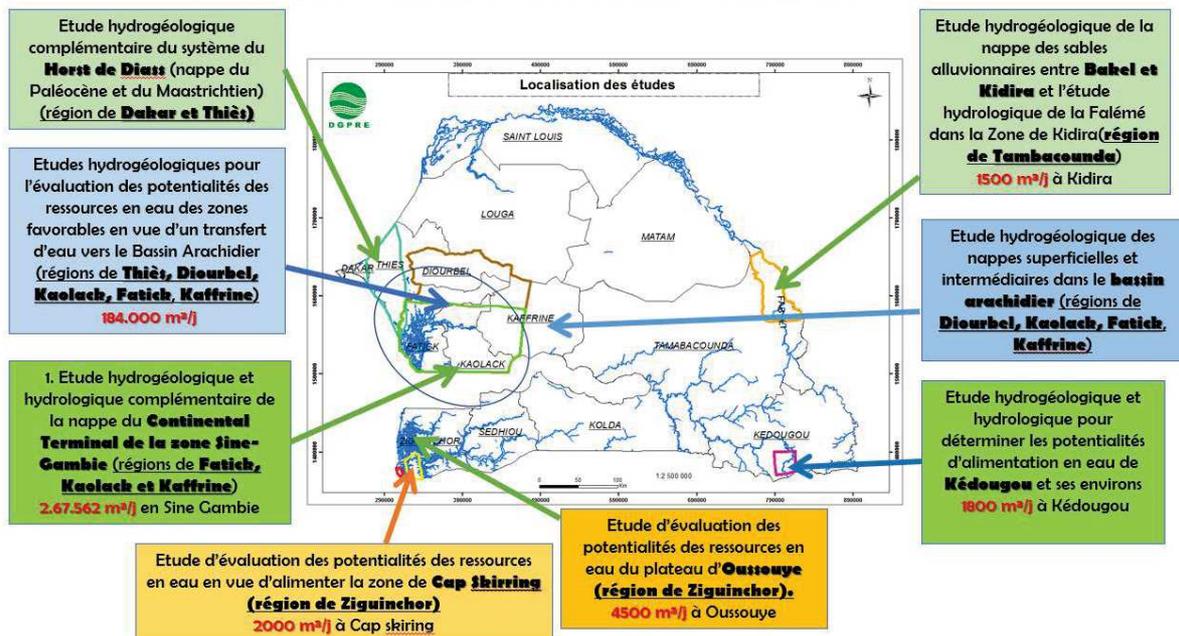


Figure 2.22.3.3.2. : Potentiel mobilisable en eaux souterraines  
Source : DGPRE

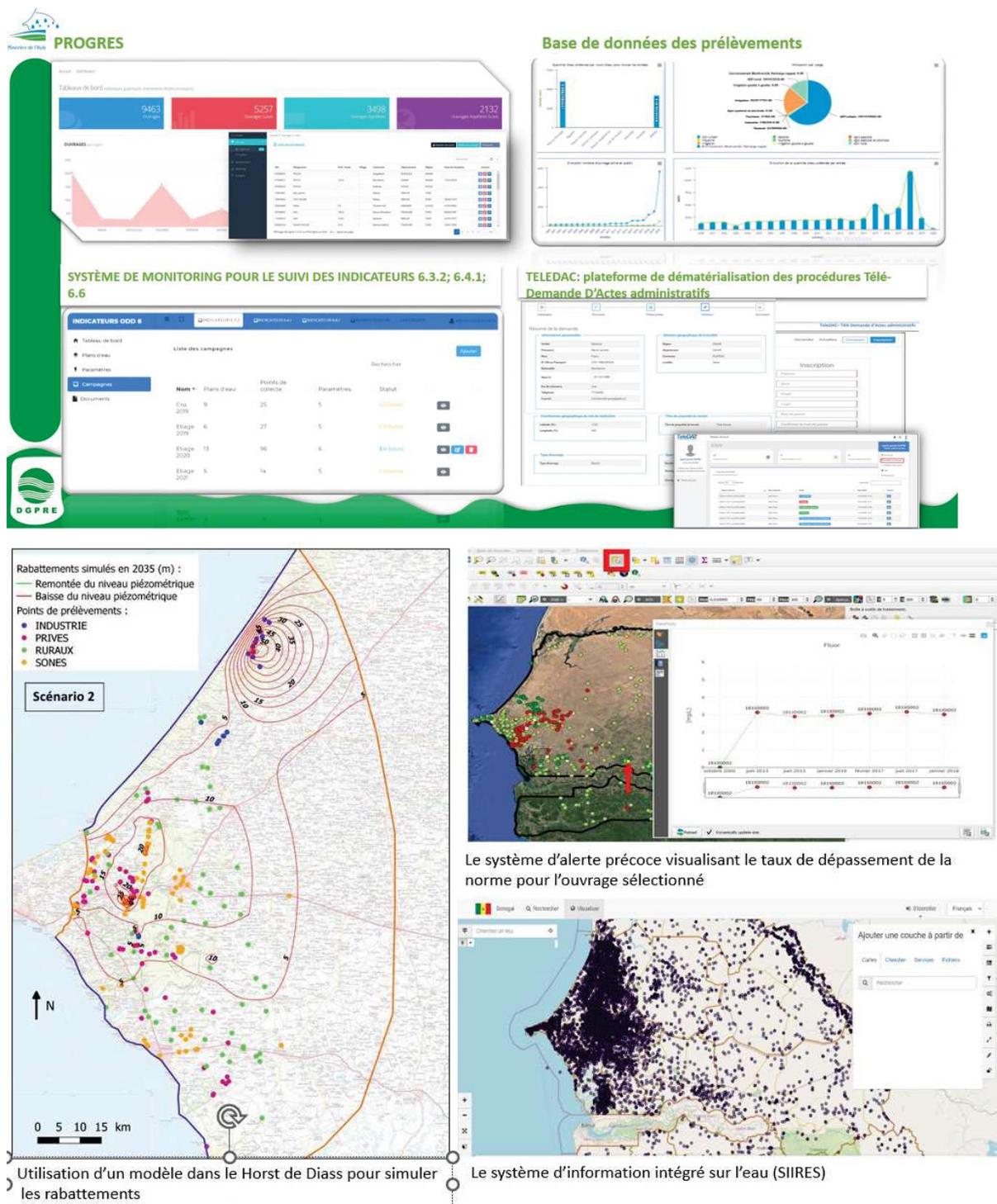


Figure 2.22.3.3.3. : Quelques applications développées dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE  
 Source : DGPRE

#### 2.22.3.4. Dimension 4 - Financement

Le financement de la GIRE a été renforcé grâce à la mobilisation des ressources internes et l'engagement accru des partenaires internationaux. Le PAGIRE, les SDAGE, le PGE et les Plans communaux servent d'outils pour le dialogue avec les partenaires au développement, facilitant l'obtention de financements pour les projets.

La Police de l'Eau, en régulant les prélèvements et en appliquant la redevance d'exhaure, a contribué à augmenter les recettes, bien que les montants restent insuffisants. Le Code de l'eau en révision prévoit la création d'un Fonds de Gestion de l'Eau pour soutenir la mise en œuvre de la GIRE.

#### 2.22.4. Coûts et source(s) de financement de l'initiative

Les besoins financiers pour la mise en œuvre du PAGIRE 2 (2018-2030) sont évalués à 370 milliards de FCFA. Les financements proviennent de diverses sources dont l'État du Sénégal, le Grand-Duché de Luxembourg, la Coopération belge, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Agence de Bassin Seine Normandie. Le projet de la Somone a été soutenu par l'Agence de Bassin Seine Normandie, tandis que celui de recherche-action dans les Niayes a bénéficié de la contribution financière de plusieurs partenaires que sont la Coopération belge (ENABEL), l'Agence de Bassin Seine Normandie, l'Agence Française de Développement (AFD), le Syndicat des Eaux de Paris Ouest ainsi que La Défense et Boucle Nord de Seine (SENEO). Les contributions pour les deux projets pilotes sont d'environ trois millions d'euros correspondant à 1,6% budget du PAGIRE.

#### 2.22.5. Impacts réels et potentiels

La mise en œuvre de la GIRE au Sénégal a eu des impacts significatifs sur la gestion de l'eau et les différents usages associés. Elle a considérablement renforcé la planification et la coordination de la gestion de l'eau. Grâce aux outils de planification tels que le PAGIRE et le SDAGE, la gestion des ressources a été structurée de manière plus cohérente. Cette approche intégrée a permis une meilleure coordination entre les différents acteurs et a optimisé l'utilisation des ressources en eau à l'échelle locale.

Le renforcement de la surveillance des ressources en eau a été un autre impact majeur de la GIRE. La création de la Police de l'Eau et l'amélioration des mécanismes de contrôle, notamment la redevance d'exhaure, ont permis de mieux réguler l'utilisation des ressources souterraines. Cette surveillance accrue a favorisé une gestion plus responsable et durable des ressources en eau, en réduisant les prélèvements excessifs et en améliorant le suivi des usages.

L'initiative a également joué un rôle crucial dans l'augmentation des ressources financières pour le secteur de l'eau. Les outils de planification développés ont facilité l'engagement des partenaires techniques et financiers internationaux, augmentant les financements disponibles. Cette mobilisation accrue des bailleurs de fonds a permis de soutenir des projets de grande envergure, renforçant ainsi les capacités financières pour la GIRE.

Enfin, la GIRE a favorisé la promotion de pratiques durables et une sensibilisation accrue des usagers. Les initiatives pour l'économie d'eau, telles que la réutilisation des eaux usées et la valorisation des eaux de ruissellement, ont été encouragées, tout comme les techniques économes en eau dans l'agriculture. Des campagnes de sensibilisation ont été menées pour informer les usagers des pratiques durables et des réglementations, contribuant ainsi à une gestion plus efficace et durable des ressources en eau.

## 2.22.6. Leçons apprises, facteurs de succès, de durabilité et de duplication

### 2.22.6.1. Leçons apprises

L'expérience de la GIRE territoriale dans les Niayes et la Somone a montré l'importance de la gouvernance participative pour le succès des projets de gestion de l'eau. L'implication active des acteurs locaux, couplée à l'adaptation des stratégies aux particularités de chaque zone, a permis une meilleure appropriation de l'initiative. Le renforcement des capacités locales à travers des formations et des ateliers s'est avéré crucial pour améliorer la gestion autonome et efficace des ressources hydriques.

- Importance de la gouvernance participative : la mise en œuvre de la GIRE territoriale dans les Niayes et la Somone a démontré que l'implication active des acteurs locaux est cruciale pour la réussite des initiatives de gestion de l'eau. Les structures de gouvernance, telles que les PLE et le SCGPE, ont permis de renforcer la concertation, d'améliorer la coordination des actions et de prévenir les conflits d'usage.
- Adaptation des stratégies aux spécificités locales : les défis et besoins varient selon les zones géographiques, d'où la nécessité d'adapter les approches de gestion. Par exemple, dans les Niayes, l'accent a été mis sur l'agriculture et les conflits miniers, tandis que dans la Somone, il s'agissait de gérer les pressions liées à l'expansion économique. Cette adaptation a facilité l'appropriation des initiatives par les communautés locales.
- Renforcement des capacités comme levier de succès : les formations et ateliers ont été essentiels pour améliorer les compétences locales en gestion de l'eau, en planification et en utilisation des outils de suivi. Cette approche a permis de renforcer la capacité des acteurs à gérer les ressources de manière plus autonome et efficace.

### 2.22.6.2. Difficultés rencontrées et approches de solutions

La mise en œuvre de la GIRE au Sénégal a été marquée par une meilleure coordination entre les acteurs et une mobilisation efficace des autorités locales. Cependant, des défis demeurent, surtout en ce qui concerne la disponibilité et la gestion des ressources financières. Malgré les succès obtenus, il est crucial d'améliorer les mécanismes de financement et d'engager davantage les parties prenantes pour renforcer l'efficacité des actions entreprises.

Pour surmonter ces obstacles, plusieurs approches ont été adoptées : l'animation continue des cadres de concertation pour maintenir l'engagement des acteurs, l'appropriation des outils de planification par les parties prenantes, la prise en compte des préoccupations des bénéficiaires, et la recherche de mécanismes de financement innovants pour compléter les ressources disponibles. Ces mesures visent à améliorer la mise en œuvre de l'initiative et à assurer la durabilité des efforts de gestion des ressources en eau.

### 2.22.6.3. Facteurs de succès et de durabilité

La réussite de la mise en œuvre de l'initiative de GIRE au Sénégal a été largement facilitée par plusieurs éléments clés liés à l'environnement favorable, aux institutions en place, à la participation des acteurs, aux instruments de gestion utilisés et au financement. Tout d'abord, un cadre juridique clair a fourni une base solide pour les actions entreprises. Les institutions en charge de la gestion de l'eau ont des rôles et responsabilités bien définis ; ce qui a facilité la coordination et l'efficacité des interventions. L'engagement fort des autorités locales et la mobilisation active des divers acteurs ont également joué un rôle crucial. De plus, les outils de planification élaborés de manière concertée ont permis d'assurer une approche cohérente et intégrée de la gestion des ressources en eau.

Le rôle de la DGPPE a été clairement défini. Elle est chargée d'accompagner la mise en œuvre de la GIRE sur l'ensemble du territoire, en coordonnant les efforts de divers acteurs et en soutenant les

communautés locales. Cette mission est essentielle pour garantir une gestion cohérente et intégrée des ressources en eau. Cependant, la DGPRE n'est pas seule dans cette tâche ; d'autres acteurs interviennent également pour accompagner les populations à travers le pays ; ce qui nécessite une coordination étroite entre toutes les parties prenantes.

Le travail d'équipe et le leadership au sein de l'initiative ont été particulièrement efficaces. La mobilisation des acteurs, y compris l'engagement des autorités locales, a été couronnée de succès. Grâce à sa profonde connaissance des ressources en eau, la DGPRE a joué un rôle de leadership crucial, réunissant les différents acteurs autour de la table pour co- construire des solutions durables. Cette approche collaborative a permis de développer des stratégies adaptées aux besoins locaux et de renforcer la gouvernance de l'eau.

Pour garantir la durabilité des résultats obtenus, plusieurs mesures ont été prises à différents niveaux. Sur le plan politique et institutionnel, il est prévu de redynamiser le Conseil supérieur de l'eau et le Comité technique de l'Eau, tout en révisant le code de l'eau pour le rendre plus adapté aux réalités actuelles.

En ce qui concerne les aspects économiques et financiers, des efforts sont déployés pour augmenter les financements en diversifiant les sources de revenus et en élargissant l'assiette pour le recouvrement de la taxe d'exhaure. Ces mesures visent à améliorer la viabilité financière des initiatives et à garantir leur pérennité à long terme.

Sur le plan social, des actions sont mises en œuvre pour promouvoir l'équité, l'inclusion et l'égalité des genres. La politique Genre est appliquée, grâce à l'alignement des outils de planification à la Stratégie Genre du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; afin d'assurer une meilleure implication des personnes vulnérables dans les processus de décision.

En outre, une collaboration étroite avec le Ministère de l'Environnement est maintenue pour veiller au respect des normes environnementales et faire appliquer les dispositions réglementaires du code de l'eau, garantissant ainsi une gestion durable et respectueuse des écosystèmes.

Enfin un système de suivi-évaluation des actions GIRE est élaboré et sa mise en œuvre entamée.

### **2.22.7. Conclusions et recommandations pour la dissémination et la mise à échelle**

L'opérationnalisation de la GIRE territoriale au Sénégal produit des résultats importants capitalisés et bien appréciés de tous selon chacune des 4 dimensions de l'approche GIRE. Pour assurer la réussite à long terme et garantir un impact durable de la mise en œuvre de la GIRE dans le pays, il est crucial de formuler des recommandations stratégiques en vue d'une large dissémination et mise à l'échelle.

Tout d'abord, la pérennisation des cadres de concertation nécessite la création d'une équipe dédiée à l'animation, soutenue par une feuille de route précise ; afin de garantir une bonne préparation des réunions et un suivi rigoureux des activités. Parallèlement, il est indispensable de rechercher des moyens de financement durables et innovants pour soutenir les initiatives sur le long terme, réduire la dépendance aux fonds externes et assurer tant la stabilité que la continuité des interventions de GIRE ainsi que la mise à l'échelle des acquis et résultats.

Pour consolider et étendre les résultats, il est essentiel de favoriser une large sensibilisation et de partager les bonnes pratiques, d'utiliser les leçons apprises des phases de recherche-action ; selon une approche stratégique permettant d'orienter les ajustements nécessaires et d'encourager l'adoption de pratiques réussies dans de nouveaux contextes.

Cependant, pour améliorer l'initiative, il est important de combler certaines lacunes. Le renforcement des capacités des acteurs impliqués est crucial pour qu'ils puissent pleinement assumer leurs responsabilités. La transparence et la responsabilisation doivent être au cœur des efforts pour prévenir

les conflits d'intérêts. En outre, la mise en place de mécanismes de gouvernance inclusifs et efficaces est nécessaire pour garantir une prise de décision participative et équilibrée. Il est également essentiel de mettre un accent particulier sur la préservation des écosystèmes aquatiques et de promouvoir des solutions basées sur la nature ; afin de garantir une gestion durable et respectueuse des ressources en eau et de l'environnement.

En mettant en œuvre ces recommandations, la mise en œuvre de la GIRE pourra non seulement renforcer son impact et sa durabilité ; mais également améliorer son efficacité et son adaptation face aux défis futurs en matière de gestion des ressources en eau.

### Références bibliographiques

1. Plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau 2018-2030.
2. Etude du projet de mise en œuvre du plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau du Sénégal / activité 2 : plan stratégique de mobilisation des ressources en eau, évaluation des scénarii par watermodel - rapport final.
3. Stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre (2016-2026).
4. Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des ressources en eau dans les unités de gestion et de planification du bassin arachidier, de la vallée du fleuve et du Cap-Vert.
5. Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des ressources en eau dans les unités de gestion et de planification de la Casamance et Sénégal oriental.
6. Recherche-action sur l'opérationnalisation d'une gestion intégrée des ressources en eau dans la zone des Niayes.
7. Compte rendu 5ième Assemblée de Bassin dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin de la Somone.



Photo 2.22.3.2.5. : Mise en place de cordons pierreux dans les communes des Niayes  
Source : DGPRE



Photo 2.22.3.2.6 : Activité de suivi piézométrique (Comité Communal de l'Eau dans les Niayes)  
Source : DGPRE



Photo 2.22.3.2.7 : Démonstration sur la technique de fabrication d'engrais naturels et de biopesticides  
Source : DGPRE

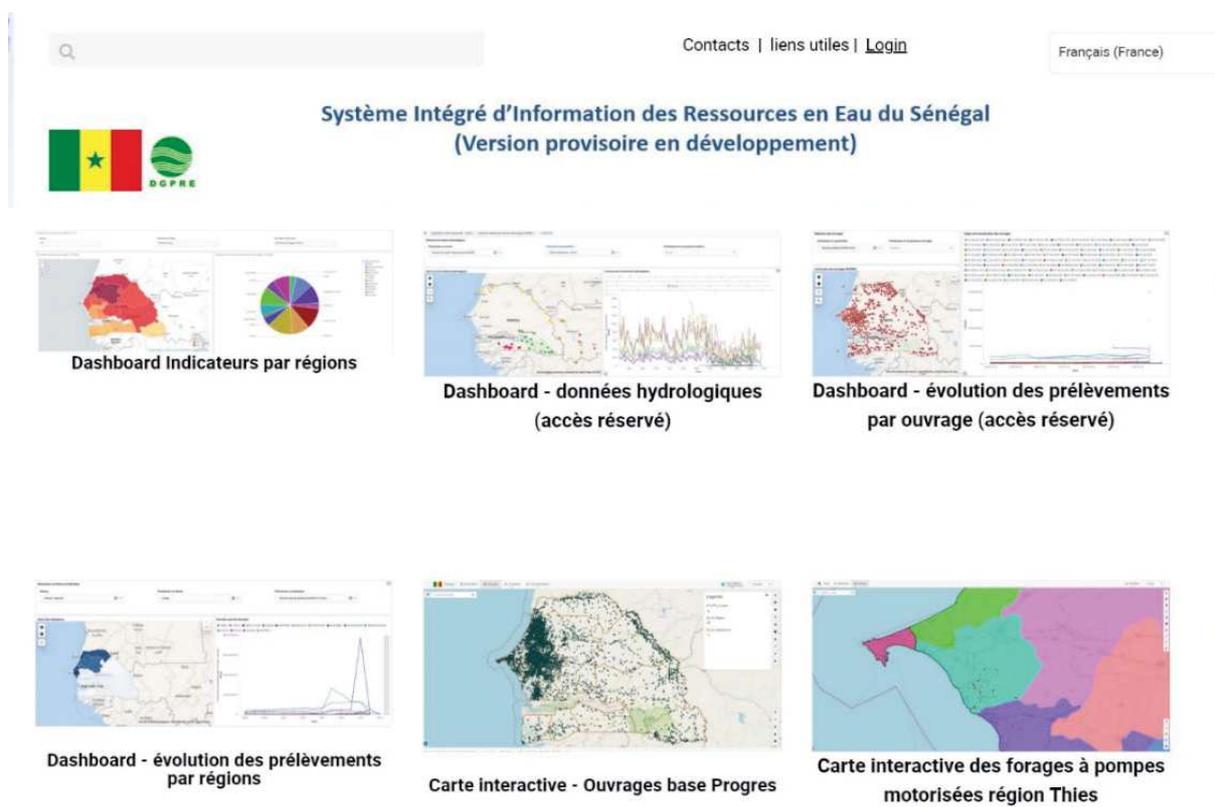


Figure 2.22.3.3.4. : Système d'Information Intégrée sur les ressources en Eau  
Source : DGPRE